

*Insertion
Probation
SPIP*

Circulaire de la DAP du 26 janvier 2009 relative aux moyens de fonctionnement des services pénitentiaires d'insertion et de probation

NOR : JUSK0840016C

La garde des sceaux, ministre de la justice, à Messieurs les directeurs interrégionaux des services pénitentiaires ; Monsieur le directeur interrégional, chef de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer (pour attribution) ; Madame la directrice de l'Ecole nationale d'administration pénitentiaire (pour information).

Le 26 mai dernier, Mme Trabut, magistrat, inspectrice des services judiciaires, a été désignée par Mme la garde des sceaux afin de conduire une mission d'analyse et de perspectives sur la situation des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP).

A la suite du travail d'analyse ainsi mené, j'ai le 17 juin dernier, défini un programme de travail pour la filière insertion et probation. Dans ce cadre, cinq groupes de travail se sont réunis de juillet à octobre, dont l'un portait plus particulièrement sur les moyens de fonctionnement des SPIP.

Les réflexions engagées en ce domaine ont permis d'identifier quatre axes de progrès :

- la clarification et l'augmentation du budget des SPIP ;
- l'amélioration des conditions de logement des services ;
- la facilitation de l'exercice de leurs missions à l'occasion des déplacements ;
- l'accès à APPI en zone détention.

A. – UN BUDGET CLARIFIÉ ET RENFORCÉ

1. La présentation budgétaire a été clarifiée

Vous constaterez en effet qu'elle identifie désormais de façon distincte les crédits dévolus aux SPIP, par mesure, afin :

- de faciliter leur suivi en exécution, tant à l'échelon interrégional que central ;
- de permettre aux services de l'audit interne d'évaluer la performance des SPIP, en lien avec le département de l'insertion et de la probation et le département du budget et des finances, en regard des objectifs déclinés localement à partir des orientations de l'administration centrale.

Cette clarification passe par l'identification du périmètre complet des crédits nécessaires aux SPIP, en intégrant les crédits auparavant mentionnés sur d'autres budgets ou redéployés d'autres lignes budgétaires vers le budget des SPIP.

Ainsi, dans les crédits supplémentaires dévolus aux SPIP en 2009 au titre de leur budget de fonctionnement, 4,5 M€ correspondent à cette opération de clarification.

2. Le budget de fonctionnement des SPIP augmente en 2009 de 10 %

1,5 M€ abonde le budget de fonctionnement des SPIP afin de financer les mesures destinées à améliorer les conditions de travail du personnel. Ces crédits sont notamment destinés à financer la location de véhicules, conformément au protocole en cours de négociation avec les organisations syndicales.

Ce montant qui représente 10 % du budget notifié en 2009, ne résume pas à lui seul l'effort engagé par l'administration pénitentiaire. On doit y adjoindre :

- un montant de 300 000 € pour l'acquisition de matériel informatique ;
- des loyers supplémentaires en 2009 pour un montant estimé à 800 000 € ;
- la mobilisation du programme d'emploi des crédits du BOP immobilier afin de conduire des travaux d'aménagements dans les sites recensés comme prioritaires.

3. Les crédits consacrés à l'accompagnement des PPSMJ augmentent considérablement

Le budget d'accompagnement des PPSMJ (hors mesures spécifiques consacrées aux PSE-PSEM et à la mise en œuvre des PPR) augmente de 9,5 % et passe de 14,7 à 16,1 M€.

Cet effort est complété par l'augmentation des deux mesures faisant l'objet d'un suivi spécifique :

- les crédits affectés au placement sous surveillance électronique passent de 5,3 à 7,5 M€ et augmentent en conséquence de 42 % ;
- les crédits affectés aux PPR s'élèvent en 2009 à 1 M€ alors que seuls 657 000 € ont pu y être consacrés en 2008 par les SPIP.

B. – DES CONDITIONS DE LOGEMENT AMÉLIORÉES

L'amélioration des conditions d'exercice de leurs missions par les personnels des SPIP passe nécessairement par une attention portée sur la dimension immobilière.

Un recensement a été mené par les services déconcentrés conduisant, après vérification, à identifier soixante-neuf sites comme devant faire l'objet d'un déménagement ou de travaux soit au titre de conditions de travail insatisfaisantes (exiguïté ou insécurité), soit au regard de la nouvelle carte judiciaire ou de l'impact du programme immobilier préconisé par la RGPP.

Vingt sites ont été particulièrement signalés par les DISP comme justifiant une action immédiate.

1. D'ici la fin du premier semestre 2009, douze services feront l'objet d'une action (déménagement ou travaux)

Parmi ces douze services, dix sont considérés comme prioritaires par les directions interrégionales :

- SPIP Charente, résidence administrative MO d'Angoulême ;
- SPIP Doubs, antenne MO de Montbéliard ;
- SPIP Allier, siège de Moulins ;
- SPIP Alpes-Maritimes, antenne MO de Nice ;
- SPIP Bouches-du-Rhône, antenne MO d'Aix-en-Provence ;
- SPIP Vosges, antenne MO de Saint-Dié ;
- SPIP Gard, antenne MO de Nîmes ;
- SPIP Ain, antenne MF de Bourg-en-Bresse ;
- SPIP Dordogne, antenne MF de Neuvic ;
- SPIP Aube, antenne MF de Clairvaux.

Deux autres bénéficieront de cette action à brève échéance :

- SPIP Gironde, antenne MO de Libourne ;
- SPIP de Meurthe-et-Moselle, antenne MO de Briey.

2. Neuf autres services considérés comme prioritaires seront traités sur 2009 et 2010, dont le projet extrêmement lourd du SPIP Val-de-Marne (1 700 000 €), antenne milieu fermé de Fresnes

3. Le projet de construction sur le domaine de l'antenne milieu fermé du centre pénitentiaire de Ducos devra être mené conjointement à l'opération d'extension du site

Ainsi, à échéance de fin 2010, 95 % des services les plus en difficulté auront été traités.

4. Les autres services feront l'objet d'une action pluriannuelle

Les crédits affectés à titre prévisionnel sur chacune de ces opérations sont retracés en annexe I.

C. – DES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS FACILITÉS ET SÉCURISÉS

1. Faciliter les déplacements

Les missions des SPIP conduisent les personnels d'insertion et de probation à se déplacer sur le département. Je souhaite qu'un véhicule de service puisse donc être mis à disposition des conseillers d'insertion et de probation quand le déplacement est requis, c'est-à-dire lorsque l'activité ne peut être menée au sein des locaux de l'administration pénitentiaire et notamment pour :

- tenir les permanences délocalisées ;
- mener l'enquête préalable à une mesure de placement sous surveillance électronique ;
- assurer la permanence d'orientation pénale le week-end lorsque cette mission n'est pas externalisée (et induit une astreinte le week-end).

Sur la base des effectifs de CIP et d'assistants de service social, communiqués par RH, PMJ et SD, le nombre de véhicules nécessaires à ces activités a été évalué. Cette estimation a été validée par comparaison avec les expérimentations d'ores et déjà menées dans certaines directions interrégionales.

Vous trouverez ci-joint, en annexe II, les conclusions de cette évaluation. J'attire votre attention sur le fait que :

- cette évaluation est réalisée sur un effectif de CIP de mai 2008, elle est donc évolutive ;
- cette évaluation a été retenue comme base pour vos dotations à l'échelon interrégional. Elle ne présente cependant aucun caractère impératif par SPIP. Les modalités d'organisation entre SPIP (nombre de résidences administratives,

nature de l'antenne) sont de nature à faire varier les besoins évalués. Le nombre de véhicules par SPIP n'est donc qu'indicatif. Je vous demande d'apprécier celui-ci à l'aune des contraintes et modalités de travail de chaque service. En revanche, vous veillerez, au plan global et pour l'ensemble de la DISP, à ne pas dépasser le volume figurant en annexe II.

Les véhicules seront équipés de GPS soit en formule de location incluse, soit par achats indépendants.

Au total, il est prévu de doter les SPIP d'un total de 411 véhicules sur trois ans, soit 137 véhicules par an.

Cet effort d'équipement s'effectuera dans les conditions suivantes :

- une procédure de location au niveau interministériel sera mise en place au début de l'année 2010 ;
- dans l'attente de ce marché, je vous demande, si cela n'a pas encore été le cas, de conclure pour l'année 2009 un marché de location de véhicules, établi selon les informations suivantes :
 - nombre de véhicules à louer (voir annexe ci-jointe) ;
 - durée de la location d'un an renouvelable ;
 - les véhicules loués devront être dotés du GPS (de préférence mais non obligatoire).

Le déploiement de ces véhicules devra se traduire par une diminution des frais de déplacements pour l'administration pénitentiaire. Il vous appartiendra d'en faire le suivi et de m'en adresser le bilan à la fin de l'année 2009.

2. Intégrer les contraintes liées aux déplacements dans le quotidien des SPIP

Le temps des déplacements et des actes professionnels se double souvent d'une activité administrative de comptes-rendus et de collectes en différé d'informations à communiquer au public suivi.

Aussi, afin de réduire au maximum cette double saisie des informations lors des entretiens et une fois de retour au SPIP, je souhaite que les CIP qui utilisent les véhicules mis à disposition, puissent également à cette occasion être dotés de PC ultra-portables et de téléphones portables. Ces équipements devront donc être achetés à hauteur du nombre de véhicules loués.

L'achat de PC ultraportables

La convention de prix nationale CARMIN de fourniture de micro-ordinateurs portables sera mise à jour par la SDIT pour la fin du mois de janvier 2009 au plus tard. Vous pourrez alors passer commande de la nouvelle référence de l'ultra-portable dans le cadre de vos marchés subséquents.

Ces PC seront dotés d'un kit BE 3G et devront respecter les mesures de sécurité suivantes :

- mesures techniques :
 - l'ordinateur ne pourra démarrer qu'à partir du disque dur ;
 - les utilisateurs ne devront pas avoir les privilèges d'administrateur sur le poste ;
 - les données seront chiffrées sur le disque dur (solution proposée dans la prochaine mise à jour de la nouvelle convention de prix nationale AMIC).
- mesure organisationnelle : création d'un compte personnel pour chaque utilisateur du poste.

L'achat de téléphones portables

Un téléphone portable devra également être mis à disposition de chaque CIP amené à utiliser le véhicule de service, dans le cadre de la convention nationale de prix (OPACHE).

L'achat de téléphones portables avec système intégré de géolocalisation

Dans le souci de sécuriser les déplacements dans des zones identifiées comme sensibles, une solution de géo-localisation expérimentée sur une DISP vous est proposée.

Des crédits vous ont été délégués pour équiper jusqu'à 5 % des CIP en fonction au 1^{er} mai 2008.

L'ensemble des personnels amenés à utiliser ce matériel hors domaine pénitentiaire devra être formé et sensibilisé aux contraintes fortes d'utilisation inhérentes à la sensibilité des données.

D. – UN ACCÈS APPI AUTORISÉ EN ZONE DE DÉTENTION

APPI n'était pas jusqu'alors accessible en zone de détention. J'ai donc décidé les mesures de sécurité organisationnelles et techniques transitoires suivantes (poste en catégorie 9) pour les ordinateurs qui se trouvent dans les salles d'audiences et qui sont réservés aux CIP :

- le CIP pourra accéder à l'application APPI ;
- la salle devra être fermée à clef lorsque l'ordinateur à partir duquel on accède aux systèmes d'information n'est pas utilisé ;

- l'utilisateur ne devra pas quitter son poste de travail en laissant l'application en accès libre et devra fermer le poste de travail après utilisation. En cas d'absence momentanée, l'utilisateur devra impérativement verrouiller sa session de travail et ne pas laisser la PPSMJ dans la salle où se trouve le poste ;
- des scellés de sécurité devront être placés sur le poste de façon à pouvoir détecter l'ouverture du poste par une personne malveillante.

Le directeur de l'administration pénitentiaire,
C. D'HARCOURT

ANNEXE I

PROGRAMME 2009-2010 D'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT

SPIP	ACTION	LOYER Titre III	AE TITRE III	CP 2009 Titre III	AE TITRE V	CP 2009 Titre V	CP 2010 Titre V
Angoulême	1 ^{er} S 2009	22 100 €	45 800 €	45 800 €			
Neuvic	1 ^{er} S 2009		9 100 €	9 100 €	50 000 €	50 000 €	
Montbéliard	1 ^{er} S 2009	24 000 €	40 000 €	40 000 €			
Clairvaux	1 ^{er} S 2009		20 000 €	20 000 €	70 000 €	70 000 €	
Moulins	1 ^{er} S 2009	38 000 €	130 000 €	130 000 €	50 000 €	50 000 €	
Bourg-en-Bresse	1 ^{er} S 2009	52 624 €	200 000 €	200 000 €	50 000 €	50 000 €	
Nice	1 ^{er} S 2009	154 000 €	22 000 €	22 000 €	3 000 €	3 000 €	
Aix-en-Provence	1 ^{er} S 2009	51 000 €	35 000 €	35 000 €	250 000 €	250 000 €	
Saint-Dié	1 ^{er} S 2009	18 000 €	50 000 €	50 000 €	30 000 €	30 000 €	
Nîmes	1 ^{er} S 2009	90 000 €	45 000 €	45 000 €			
Libourne	2009	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir	
Le Havre	2009				120 000 €	120 000 €	
Briey	2009	14 400 €	A définir	A définir	A définir	A définir	
Hazebrouck	2009/2010	19 800 €	27 000 €	27 000 €			
Béthune	2009/2010		54 000 €	54 000 €	10 000 €	10 000 €	A définir
Pointe-à-Pitre	2009/2010	47 000 €	19 000 €	19 000 €			
Ducos	2009/2010		54 000 €	54 000 €	500 000 €	80 000 €	420 000€
Bourges	2009/2010				112 800 €	112 800 €	
Fresnes	2009/2010				1 725 000 €	400 000 €	1 300 000€
Nantes	2009/2010	136 000 €	30 000 €	30 000 €	150 000 €	150 000 €	
Angers	2009/2010	90 000 €	30 000 €	30 000 €	102 000 €	102 000 €	
Toul	2009/2010		50 000 €	50 000 €	150 000 €	150 000 €	
Lannemezan	2009/2010				320 000 €	320 000 €	
Total		756 924 €	860 900 €	860 900 €	3 692 800 €	1 947 800€	1 720 000€

ANNEXE II

PROGRAMME 2009-2011 D'ÉQUIPEMENT EN VÉHICULES DE SERVICE

		CONSEILLER d'insertion et de probation 1 ^{re} classe	CONSEILLER d'insertion et de probation 2 ^e classe	ASSISTANT de service social principal	ASSISTANT de service social	TOTAL TS	ÉVALUATION PARC véhicule pour déplacements requis	TRANCHE annuelle 2009
BORDEAUX	SPIP 16		9		2	11	2	1
	SPIP 17	11	11		4	26	4	1
	SPIP 19	1	14		2	17	3	1
	SPIP 23	1	2		1	4	1	0
	SPIP 24	5	12		2	19	3	1
	SPIP 33	10	15	2	12	39	6	2
	SPIP 40	5	5		2	12	2	1
	SPIP 47	9	3	2	2	16	3	1
	SPIP 64	6	13	2	1	22	4	1
	SPIP 79	1	9		2	12	2	1
	SPIP 86	1	6	2	5	14	2	1
	SPIP 87	4	8			12	2	1
	Total Bordeaux	54	107	8	35	204	33	11
DIJON	SPIP 08		7			7	1	0
	SPIP 10		22	1	3	26	4	1
	SPIP 21	4	10	2	4	20	3	1
	SPIP 25	2	13	1	3	19	3	1
	SPIP 39	3	5		1	9	1	0
	SPIP 51	2	14	3	4	23	4	1
	SPIP 52	3	2		1	6	1	0
	SPIP 58		6	3		9	1	0
	SPIP 70	3	4	1	1	9	1	0
	SPIP 71	1	17	1	4	23	4	1
	SPIP 89	4	15	2	2	23	4	1
	SPIP 90	2	3		2	7	1	0
	Total Dijon	24	118	14	25	181	29	10

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

		CONSEILLER d'insertion et de probation 1 ^{re} classe	CONSEILLER d'insertion et de probation 2 ^e classe	ASSISTANT de service social principal	ASSISTANT de service social	TOTAL TS	ÉVALUATION PARC véhicule pour déplacements requis	TRANCHE annuelle 2009
LILLE	SPIP 02	1	28		1	30	5	2
	SPIP 27	1	28		1	30	5	2
	SPIP 59	10	89	5	19	123	20	7
	SPIP 60		37		3	40	6	2
	SPIP 62	7	55	1	7	70	11	4
	SPIP 76	7	38	1	7	53	9	3
	SPIP 80	1	20	5	4	30	5	2
	Total Lille	27	295	12	42	376	61	20
LYON	SPIP 01		7	2	4	13	2	1
	SPIP 03	1	17		2	20	3	1
	SPIP 07	3	2	3		8	1	0
	SPIP 15		5		1	6	1	0
	SPIP 26	3	6	1	6	16	3	1
	SPIP 38	7	20	3	12	42	7	2
	SPIP 42	2	16	2	10	30	5	2
	SPIP 43	1	5	1	1	8	1	0
	SPIP 63	3	11	2	4	20	3	1
	SPIP 69	10	34	5	10	59	10	3
	SPIP 73	4	18	1	4	27	4	1
	SPIP 74	5	12	1	2	20	3,23	1
	Total Lyon	39	153	21	56	269	43	14
MARSEILLE	SPIP 04		4			4	1	0
	SPIP 05		3	1	1	5	1	0
	SPIP 06	11	28	2	4	45	7	2
	SPIP 13	23	74		5	102	16	5
	SPIP 20A		4			4	1	0
	SPIP 20B	2	9	1	1	13	2	1
	SPIP 83	15	21	3		39	6	2
	SPIP 84	9	17		2	28	5	2
	Total Marseille	60	160	7	13	240	39	13

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

		CONSEILLER d'insertion et de probation 1 ^{re} classe	CONSEILLER d'insertion et de probation 2 ^e classe	ASSISTANT de service social principal	ASSISTANT de service social	TOTAL TS	ÉVALUATION PARC véhicule pour déplacements requis	TRANCHE annuelle 2009
MOM	SPIP 971	5	15		1	21	3	1
	SPIP 972	4	10		2	16	3	1
	SPIP 973	2	7			9	1	0
	SPIP 974	8	16	1	6	31	5	2
	SPIP 987	4	7			11	2	1
	SPIP 988	7	2		3	12	2	1
	Total MOM	30	57	1	12	100	16	5
PARIS	SPIP 18	1	9	1		11	2	1
	SPIP 28	8	13	1	1	23	4	1
	SPIP 36	2	13			15	2	1
	SPIP 37	1	13	1	1	16	3	1
	SPIP 41	1	8			9	1	0
	SPIP 45		19		1	20	3	1
	SPIP 75	11	42	2	8	63	10	3
	SPIP 77	3	45		2	50	8	3
	SPIP 78	4	39	1	3	47	8	3
	SPIP 91	5	67	1	2	75	12	4
	SPIP 92	8	29			37	6	2
	SPIP 93	7	46	1	3	57	9	3
	SPIP 94	5	51	2	7	65	10	3
	SPIP 95	3	33	1	3	40	6	2
	Total Paris	59	427	11	31	528	85	28
RENNES	SPIP 14	3	20	3	7	33	5	2
	SPIP 22	2	13	1	3	19	3	1
	SPIP 29	10	13	1	4	28	5	2
	SPIP 35	9	16	1	2	28	5	2
	SPIP 44	12	17	3	5	37	6	2
	SPIP 49	4	14	2	5	25	4	1
	SPIP 50	4	13		2	19	3	1
	SPIP 53	2	9			11	2	1
	SPIP 56	6	12	1	6	25	4	1
	SPIP 61	4	13		2	19	3	1
	SPIP 72	4	9	3	1	17	3	1
	SPIP 85	3	12		2	17	3	1
	Total Rennes	63	161	15	39	278	45	15

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

		CONSEILLER d'insertion et de probation 1 ^{re} classe	CONSEILLER d'insertion et de probation 2 ^e classe	ASSISTANT de service social principal	ASSISTANT de service social	TOTAL TS	ÉVALUATION PARC véhicule pour déplacements requis	TRANCHE annuelle 2009
STRASBOURG	SPIP 54	2	26		8	36	6	2
	SPIP 55	1	14	1	4	20	3	1
	SPIP 57	10	33		4	47	8	3
	SPIP 67	10	25	2	3	40	6	2
	SPIP 68	4	26	1	3	34	5	2
	SPIP 88		12	1	1	14	2	1
	Total Strasbourg	27	136	5	23	191	31	10
TOULOUSE	SPIP 09		5			5	1	0
	SPIP 11	3	6		2	11	2	1
	SPIP 12	2	4	1	1	8	1	0
	SPIP 30	4	13	1	2	20	3	1
	SPIP 31	21	23		4	48	8	3
	SPIP 32	3	1			4	1	0
	SPIP 34	12	17	1	6	36	6	2
	SPIP 46	2	2			4	1	0
	SPIP 48		2			2	0	0
	SPIP 65	4	3		1	8	1	0
	SPIP 66	9	11			20	3	1
	SPIP 81	8	4	1		13	2	1
	SPIP 82	4	3		1	8	1	0
	Total	72	94	4	17	187	30	10
	Total général		455	1 708	98	293	2 554	412